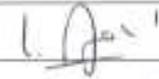
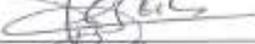
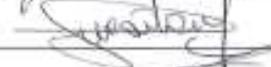
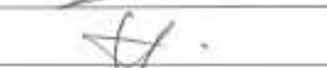
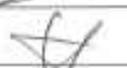


Pithiverais Gâtinais

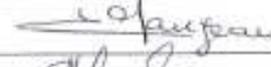
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des Terres Puiseautines
Réunion Personnes Publiques Associées du 6 janvier 2017
Diagnostic territorial - Etat initial de l'environnement
Feuille de présence

Nom - prénom	Qualité	Signature
Louis DUVÉ	Maire ECHILLEUSE	
C. BROSSE	Maire Nogent-le-Roi	
PLUVINAGE Christian	conseiller Echilleuse	
Patrick Lesros	Adjoint Echilleuse	
GARVILLE Sébastien	Maire de Demancheville	
APPOZYTE SÉBASTIEN	Conseiller délégué Nogent-le-Roi	
Romain Emaille	Conseiller délégué Nogent-le-Roi	
Guesdon Dominique	Maire Longpont	
POLOTCHENY Claudine	Maire ORVILLE	
RIEYER William	Maire La Neuville	
PETIT Gérard	La Neuville sur Elbeux	
PETIT Pierre	Boisse	
GUERIN Michel	Conseiller départemental	
PRUNETU Remy	Bronneilles	
FLORINE Olivier	Pays Beau Gâtinais - Pithiverais (SICOT)	
CAMPEL Emmanuel	" "	
NICHEL Vincent	ARS Centre-Val de Loire	
STILLET Jean Christophe	ARS Centre-Val de Loire	
BARBIER Christian	C.C. Pithiverais Gâtinais P.P.A.	

Valérie Leff

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais
2 bis, rue du 14 juillet 45390 Puiseaux
☎ 02 38 33 92 68

Nom - prénom	Qualité	Signature
VIRON Liliane	Adjointe Andreville	
Richard Gérard	Maire PERMONT	
TOUGGINE Michel	Maire de Louviers	
GAVIER Catherine	Maire de Louviers	
FERNANDES Jacques	Maire Briantes/Es	
DESERVILLE Thierry	Maire BROMEILLES	
ARIARD Eric	Adjoint BROMEILLES	
PACHOT James	Adjoint DESMONTS	
HANGEANT Jean-Claude	Maire Andreville/Es	
LOUYET Melly	Conseillère de Louviers	
Mrs Tostherville	Lays BGF	
Sébastien Hoispa	Inspecteur de l'Éducation nationale	
TOYER Julia	IEA	
CORDIER France	ASTYMA	

PLUi des Terres Puiseautines

Réunion PPA du 6.01.2017

Liste des absents excusés

- Etat-major de zone de défense de Rennes
- Direction départementale de la protection des populations
- Direction régionale des Finances Publiques
- Centre National de la propriété forestière
- Syndicat mixte de l'Oeuf et de la Rimarde
- Fédération départementale des chasseurs du Loiret
- DREAL, chargée de mission sites et paysages
- CCI du Loiret
- M. le président du Conseil Régional

Pithiverais Gâtinais

Communauté de Communes

PLUi des Terres Puisseautines. Diagnostic territorial et état initial de l'environnement.

Compte rendu de la présentation aux Personnes Publiques Associées du 6 janvier 2017 à Echilleuses

1. Présentation du diagnostic

Les bureaux d'études, à savoir ASTYM (représentés par M. Carlos Mauco et Mme France Cordier), l'Institut d'Ecologie Appliquée (représenté par Mme Julia Toyer) et l'Agence Alain Gautron, ainsi que Mme Corinne Ruet-Roumazeilles, contrepartie technique pour le territoire des Terres Puisseautines, ont présenté dans un premier temps les points clés et enjeux du diagnostic territorial (tome 1 du rapport de présentation) et de l'état initial de l'environnement (tome 2 du rapport de présentation). Cette présentation a été suivie d'un temps d'échanges avec les personnes publiques associées.

2. Temps d'échanges avec les personnes publiques associées

Tome 1 : diagnostic territorial

Remarque générale

Le représentant de la DDT souligne la qualité du document. La démarche d'élaboration du PLUI des Terres Puisseautines s'inscrit dans un contexte de révision du SCoT de Pithiverais. L'élaboration de ces deux documents pourront s'articuler, les travaux et les réflexions des uns alimentant ceux des autres.

Logement

- Logements vacants : la DDT souligne que les chiffres dont elle dispose sont plus élevés que ceux donnés dans le diagnostic. Le bureau d'études ASTYM précise qu'il a travaillé à partir des chiffres INSEE et DGFIP sur la vacance lourde, à savoir les logements vacants depuis plus de 2 ans. Un travail complémentaire de vérification sur le terrain a été mené pour affiner ces chiffres, passé en revue ensuite avec les communes lors des rencontres bilatérales. Par ailleurs, selon la commune de Puisseaux, le stock de logements vacants est en diminution sur la commune, y compris les logements qui étaient vacants depuis plus de 2 ans.
- Décalage entre composition des ménages et typologie des logements : une réflexion est à avoir sur le rapport entre la typologie des ménages et la typologie des logements pour adapter la politique de logement aux besoins et demandes des ménages.

Patrimoine

Site inscrit, Centre ville de Puisseaux, ZPPAU et Périmètres de Protection Modifiés : pour assurer la continuité des actions de protection et de valorisation menées avec les élus de la CCTP, M. le maire de Puisseaux souhaiterait de nouvelles subventions pour la réhabilitation de qualité des constructions et aménagements urbains du centre ville. La représentante du STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Loiret), sollicitée par les élus et le groupement des bureaux

d'étude, confirme son intérêt à l'élaboration du projet de PLUI, et prochainement sa participation lors des ateliers pour l'élaboration du PADD.

Déplacements et mobilités

- Covoiturage : la DDT pointe la nécessité de réaliser un travail spécifique sur les nouveaux modes de déplacement, dont le covoiturage.

Le diagnostic comporte, dans le chapitre déplacements du tome 1, une partie dédiée au covoiturage, explicitant les initiatives actuelles et les manques en la matière sur le territoire.

Urbanisme et foncier

- Consommation foncière : la DDT précise que toute consommation d'espace devra être raisonnable et raisonnée. Toute ouverture à l'urbanisation devra être justifiée. La Présidente de la CC des Terres Puiseautines souligne que les élus du territoire travaillent déjà dans cette optique d'un urbanisme raisonné. Cette démarche sera encore présente au cours de l'élaboration du PLUi.
- Fusion de la CCTP et SCoT : la DDT se pose en accompagnateur dans la démarche d'élaboration du PLUi des Terres Puiseautines et rappelle le besoin d'une réflexion intercommunale dans le contexte de la fusion avec la CC du Beaunois et la commune nouvelle du Malesherbois et de la révision du SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.
- Dents creuses : le représentant du SCoT demande une meilleure prise en compte des dents creuses. Le bureau d'études ASTYM précise qu'un travail de référencement des dents creuses a été effectué par les intervenants, ainsi qu'un travail de densification potentielle par commune. Les résultats ont été cartographiés et ont été envoyés aux communes, qui feront une vérification pour affiner et actualiser le travail élaboré.

Economie

- Services : La Présidente de la CC des Terres Puiseautines souligne l'importance de conserver des services à la population, notamment dans les villages. Enjeu du départ des commerces et services qui paraît essentiel pour les élus des Terres Puiseautines.
- Friches : la DDT et le représentant du SCoT pensent qu'il faut apporter une réflexion particulière sur les friches économiques et les possibilités de requalification.
- Plus généralement, il faut affirmer le pôle économique de Puiseaux comme principal pôle à développer sur le territoire des Terres Puiseautines.
- Tissu scolaire : importance du tissu scolaire pour l'attractivité du territoire. Les élus des Terres Puiseautines soulignent qu'ils rencontrent des difficultés de mobilisation de la population sur la thématique de l'urbanisme. Un projet vise d'ailleurs à impliquer les élèves du collège de Puiseaux via des enseignements pluridisciplinaires prévus dans le programme des collégiens, notamment en géographie. Le représentant du Rectorat trouve cette initiative intéressante ; elle pourrait s'inscrire dans le cadre des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI).

Agriculture

- Circuits courts : enjeu du développement des circuits courts pour le développement de l'agriculture dans les Terres Puiseautines.
- Foncier agricole : manque général de lisibilité sur le foncier agricole qui fragilise les exploitations.

Tome 2 : Etat initial de l'environnement

Pollutions et nuisances

- **Puiseaux - présence de 3 sites potentiellement pollués indiqués localement** : Ces 3 sites sont localisés p 158 du tome 2 : Etat initial de l'environnement. L'un d'eux pourrait correspondre à un site Basias (ancienne usine d'engrais). Il est indiqué que des habitations ont été édifiées sur ces 3 sites. Il est précisé par l'un des représentant d'Astym que la rétrospective ici effectuée a pour objet de faire une meilleure prospective en évitant, dans un premier temps, la création d'habitation sur des sites potentiellement pollués.

Gestion de l'eau

- **Périmètres de protection de captage** : l'un des représentants de l'ARS stipule que si les communes de Desmont et Bromeilles n'envisagent pas à court terme soit l'élaboration des périmètres de protection de leur forage soit une solution autre (nouvelle ressource, alimentation autre) l'ARS donnera un avis défavorable pour le zonage de ces 2 communes.
L'importance de la réalisation du Schéma Directeur AEP est soulevée.
L'ARS peut porter assistance à la commune de Desmont pour faire avancer son dossier d'établissement des périmètres de protection de son captage.
Sur Bromeilles il est indiqué par l'ARS que le forage est en mauvais état.
Il est précisé par un élu que les solutions de raccordement à un fournisseur d'eau autre entraînent des coups importants alors que des solutions beaucoup moins onéreuses existent.
- **Qualité des eaux souterraines** : l'ARS indique que des perchlorates sont également présents dans les eaux de certains forages.
- **Assainissement individuel** : le représentant du Contrat Global Essonne Amont précise que les fonds disponibles pour le traitement des points noirs en termes d'assainissement individuel sont non négligeables. Deux cent quarante mille euros par an sont disponibles ce qui permet de traiter plus de 24 sites par an, or en moyenne seuls 8 sites sont actuellement traités par an. Il existe deux possibilités de financement soit par le biais du SPANC, soit directement aux particuliers.

Paysage et énergies renouvelables

- **Panneaux photovoltaïques sur les toitures** : la représentante des Bâtiments de France indique que l'avis de l'ABF relatif aux panneaux photovoltaïques se fait au cas par cas. Le positionnement sur les versants non visibles du domaine public ou sur le garage ou les annexes s'avère préférable. La question des panneaux solaires sur les hangars agricoles est également abordée.
La problématique de l'isolation des bâtiments par l'extérieur est soulevée. Un travail pédagogique est à mener sur ce sujet. Le recours à l'ADEME pour des conseils s'avère souhaitable.
- **Fermes photovoltaïques** : La question de la position de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) vis-à-vis de projet de ferme sur sols pollués est évoquée.
- **Territoire à énergie positive pour la croissance verte** : un élu du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais mentionne la possibilité de projets à développer dans ce cadre.

Divers

- **Loi CAP (Création, Architecture et Paysage - juillet 2016)** : La représentante du STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Loiret), sollicitée par la chargée de mission

urbanisme, indique qu'un complément au Porter à Connaissance de l'Etat spécifiera les modifications apportées par la loi CAP notamment en ce qui concerne les périmètres de protection modifiés (avis conformes).

- **Actions en direction du jeune public :** Mme Lévy indique qu'un programme d'action en direction du jeune public est en cours de réflexion. Une entrevue avec le principal du collège aura lieu sous peu. L'idée est de sensibiliser les jeunes à leur cadre de vie et d'aborder avec eux certains volets d'un PLU qui, par essence, se caractérise par une très forte transversalité. Cette initiative recueille un avis favorable de principe du représentant de l'Académie présent.
- **Actions sur la qualité des eaux et le changement climatique :** le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais souligne l'importance apportée à ces 2 volets.